

Recommandations—Sciences infirmières

En complémentarité avec le plan d'action stages soins infirmiers (PASSI) du MSSS et les recommandations du rapport du groupe de travail national sur les effectifs infirmiers, le sous-comité sciences infirmières du Chantier sur la main-d'œuvre recommande que les membres du RUISSS de l'UdeM travaillent de concert sur les mesures suivantes :

1. En collaboration avec le Comité de l'enseignement du RUISSS de l'UdeM, bonifier l'expérience du stagiaire afin d'être en mesure d'attirer et de retenir davantage de clientèle étudiante dans les programmes de formation. À cette fin, il faut :
 - 1.1 Offrir des expériences de stages diversifiées et garantir par le biais d'une entente signée, une place offrant une expérience pédagogique optimale pour chaque étudiant(e) dans l'ensemble du territoire du RUISSS de Montréal (porteur de dossier : Comité de l'enseignement);
 - 1.2 Poursuivre la mise en place des pratiques innovantes de supervision de stage (préceptorat et monitorat) en s'appuyant, entre autres, sur les travaux du Comité de l'enseignement portant sur les modes de supervision de stage (porteur de dossier : Comité de l'enseignement);
 - 1.3 Diminuer le temps d'intégration aux stages en simplifiant et en harmonisant, dans la mesure du possible, via des plateformes informatiques, les processus administratifs d'accueil des stagiaires (porteur de dossier : Comité de l'enseignement);
 - 1.4 Explorer la possibilité de simplifier et d'harmoniser les documents administratifs de placement de stagiaires en créant un gabarit de dossier stagiaire uniforme et transférable au niveau des établissements (porteur de dossier : Comité de l'enseignement);
 - 1.5 Poursuivre l'élargissement du calendrier de réalisation des stages de sorte à accroître la capacité d'accueil des milieux cliniques et à exposer les étudiant(e)s à des expériences cliniques correspondant à la réalité, incluant les horaires de travail, dont les quarts de soir, de nuit et fins de semaine et ce, au moment opportun du cursus académique et en cohérence avec les milieux cliniques (porteur de dossier : Faculté des sciences infirmières);
 - 1.6 Soutenir chez les étudiant(e)s l'amorce d'un plan de carrière en adéquation avec les besoins de la population en collaboration avec les milieux cliniques (porteur de dossier : Faculté des sciences infirmières);
 - 1.7 S'assurer d'intégrer à la formation de 1^{er} cycle un stage obligatoire auprès de la clientèle âgée et de la clientèle en oncologie (porteur de dossier : Faculté des sciences infirmières);
 - 1.8 Développer une trousse d'outils basée sur les bonnes pratiques pour soutenir la formation clinique des superviseur(e)s de stage de 1^{er} et 2^e cycles (porteur de dossier : Faculté des sciences infirmières);
 - 1.9 Encourager et poursuivre les initiatives de reconnaissance individuelle et collective des superviseur(e)s en organisant au moins une activité par année en partenariat avec les établissements (porteur du dossier : Faculté des sciences infirmières);
 - 1.10 Optimiser l'expérience stagiaire et superviseur(e), notamment en soutenant leur intégration et leur engagement (porteur de dossier : Comité de l'enseignement);
2. Ajouter au cursus universitaire du 1^{er} et 2^e cycles des modules de formation qui permettent le développement des compétences nécessaires à la coordination d'une équipe inter et intra professionnelle de même qu'intersectorielle (porteur de dossier : Faculté des sciences infirmières).
3. Évaluer la capacité de Faculté des sciences infirmières à augmenter les admissions et le taux de diplomation afin de répondre aux besoins croissants dans le RSSS (porteur de dossier : Faculté des sciences infirmières).

Chantier sur la main-d'œuvre du RUISSS de l'UdeM



4. Favoriser les congés d'études pour augmenter les cohortes et soutenir la réussite académique des professionnel(le)s (porteur de dossier : Établissements).
5. Promouvoir le travail en établissement auprès des étudiant(e)s et favoriser les emplois de transition durant les études afin d'accroître le recrutement et la rétention des étudiant(e)s dans le RSSS (porteur de dossier : Établissements).